

**Zeitschrift:** Schweizer Ingenieur und Architekt  
**Herausgeber:** Verlags-AG der akademischen technischen Vereine  
**Band:** 106 (1988)  
**Heft:** 15

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Centre de rencontres, de spectacles et de loisirs à Moutier BE

### Extrait du programme

La Ville de Moutier a l'intention de réaliser un Centre de rencontres, de spectacles et de loisirs dans le centre-ville. Elle a donc décidé d'organiser un concours d'architecture public en vue d'obtenir des propositions intéressantes. La réalisation de cet ouvrage permettra à la Ville de Moutier de créer un lieu d'animation socio-culturel à vocation régionale, qui pourra accueillir notamment:

- les sociétés locales et régionales pour des concerts, théâtres, spectacles, soirées d'animation ou familiaires, danse, bals, concours, expositions, répétitions;

- les troupes professionnelles de théâtre, art lyrique, ballet, concert, récital;
- le commerce, l'artisanat et l'industrie pour des expositions;
- les formations politiques pour des assemblées, des congrès ou des meetings;
- et enfin la Municipalité pour les séances du Conseil de Ville.

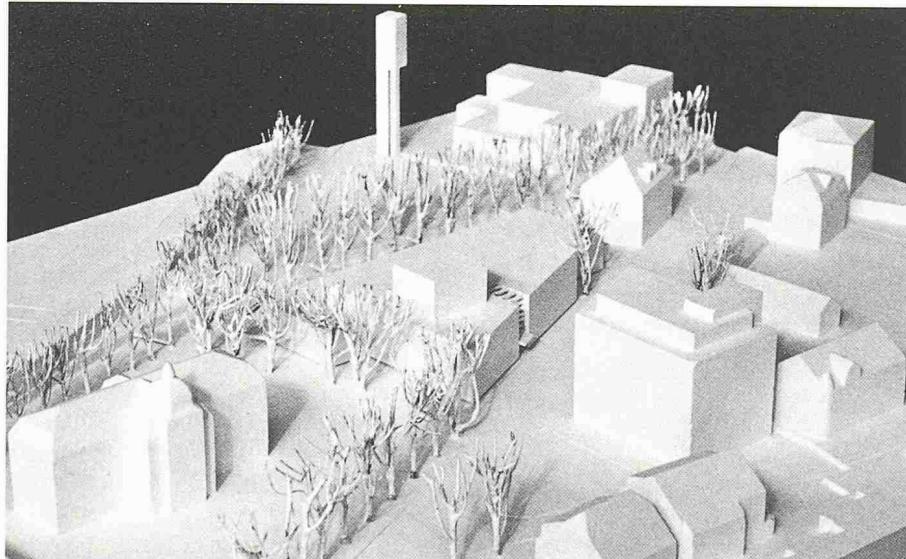
Du fait de l'exiguïté du terrain mis à disposition, la Ville de Moutier a laissé à l'appréciation des concurrents de décider de garder ou de détruire la Maison Prévôtoise et, en cas de démolition, de prévoir celle-ci dans le centre de rencontres. De plus la Ville de Moutier a complété le concours de projet par un concours d'idées pour l'aménagement de la

place du collège, du front de rue sur l'avenue de la Poste, des rives de la Birse et du parc situé de l'autre côté de la rivière. Il sera demandé aux concurrents de mettre l'accent sur une conception et une *construction* simples et claires, sans emphase ni grandiloquence.

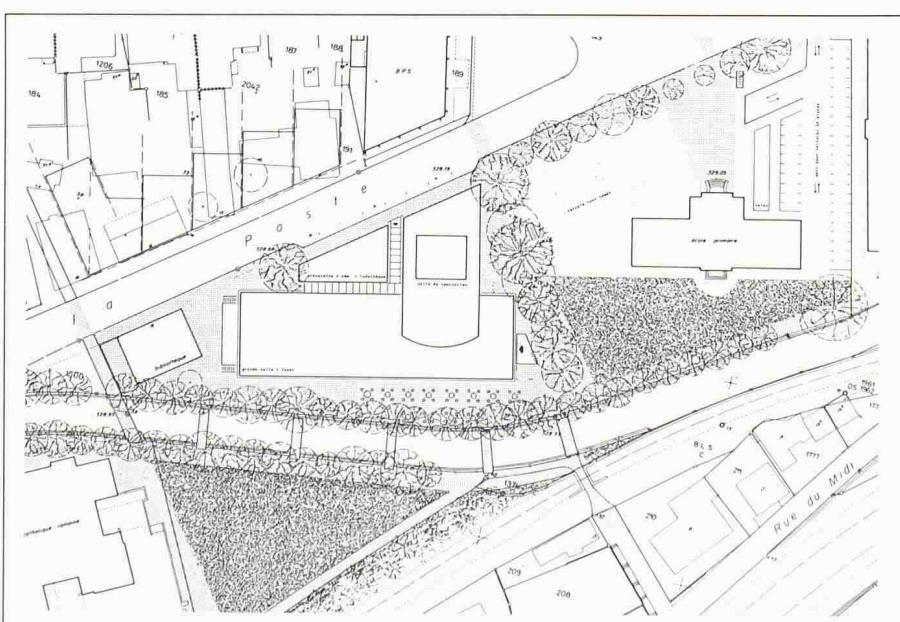
Le terrain mis à disposition se trouve à un endroit privilégié dans la ville de Moutier. Une grande importance sera donc donnée à la manière dont sera placé le nouveau volume par rapport à l'environnement bâti, à l'avenue de la Poste, à la Place et à la Birse. Bien que la solution urbanistique devra résulter du projet et non être fixée à l'avance, quelques points importants doivent être pris en considération par les concurrents:

- Dans la zone située au nord de l'av. de la Poste cinq niveaux peuvent être bâtis en ordre contigu.
- Les constructions et les espaces extérieurs devront contribuer à structurer le tissu urbain et à articuler les éléments existants. Ils devront permettre d'amplifier les réseaux relationnels spatial et visuel.
- Les arbres existants le long de la Birse doivent être préservés. Ceux bordant la place du Collège au nord et à l'ouest peuvent être supprimés si une meilleure solution urbanistique en résulte.

*Programme des locaux:* Salle de spectacles 300 m<sup>2</sup>, scène frontale 220 m<sup>2</sup>, cabine de régie 15 m<sup>2</sup>, foyer des artistes 25 m<sup>2</sup>, loges et bloc sanitaire 80 m<sup>2</sup>, dépôt de scène 50 m<sup>2</sup>, atelier des décors 80 m<sup>2</sup>; grande salle 500 m<sup>2</sup>, dépôt de salle et de mobilier 80 m<sup>2</sup>, cabine de régie, entrée et foyer 350 m<sup>2</sup>, vestiaires 40 m<sup>2</sup>, loge du concierge, caisses 40 m<sup>2</sup>, débit de boissons et bar; office cuisines 165 m<sup>2</sup>, sanitaires 40 m<sup>2</sup>, locaux techniques 200 m<sup>2</sup>; abris de protection civile, garage souterrain; ludothèque; Maison Prévôtoise (en cas de démolition) salle de jeunesse, 3 salles, 2 secrétariats; parc à voitures 1000 m<sup>2</sup>.



maquette, plan de situation 1:1800

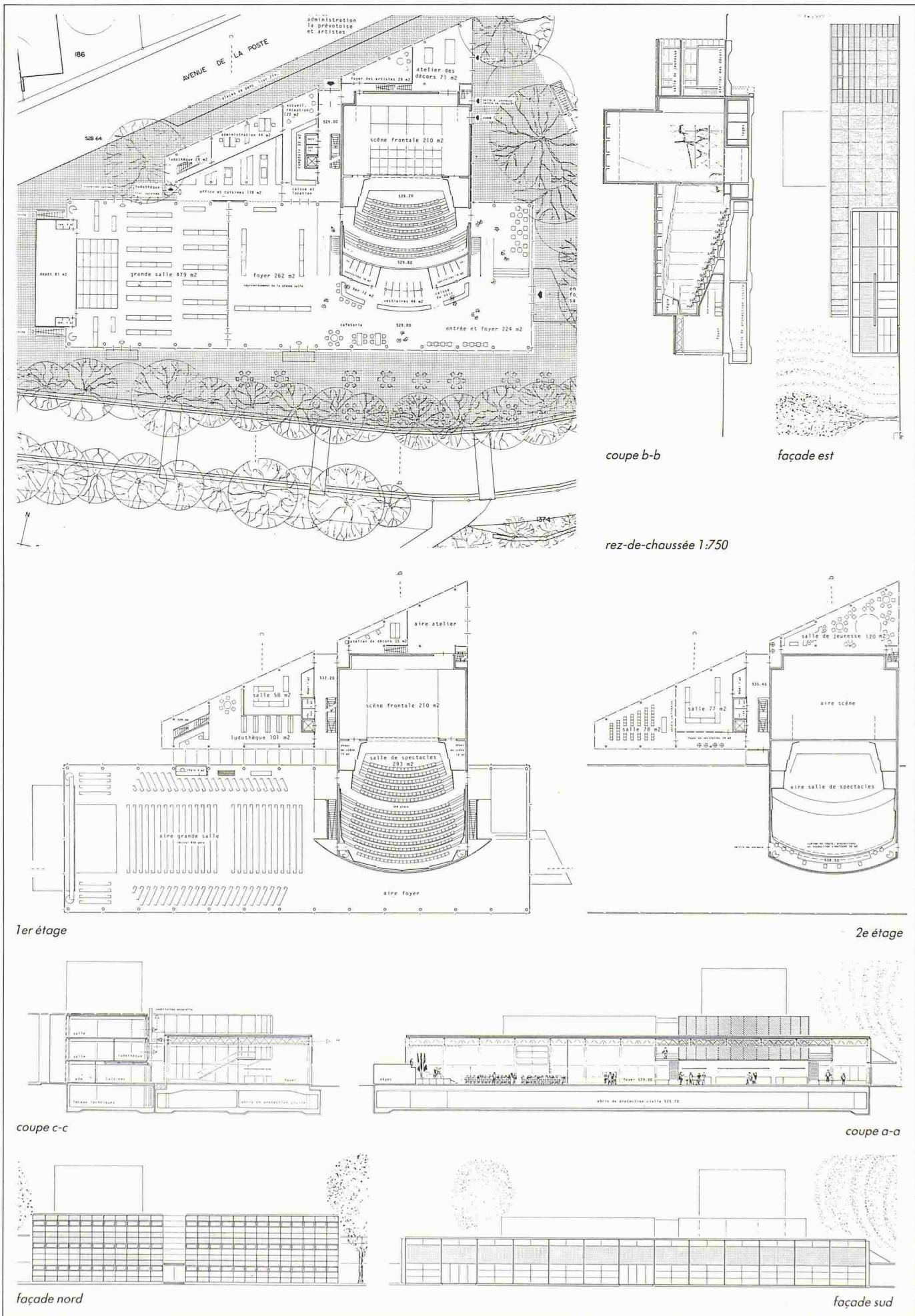


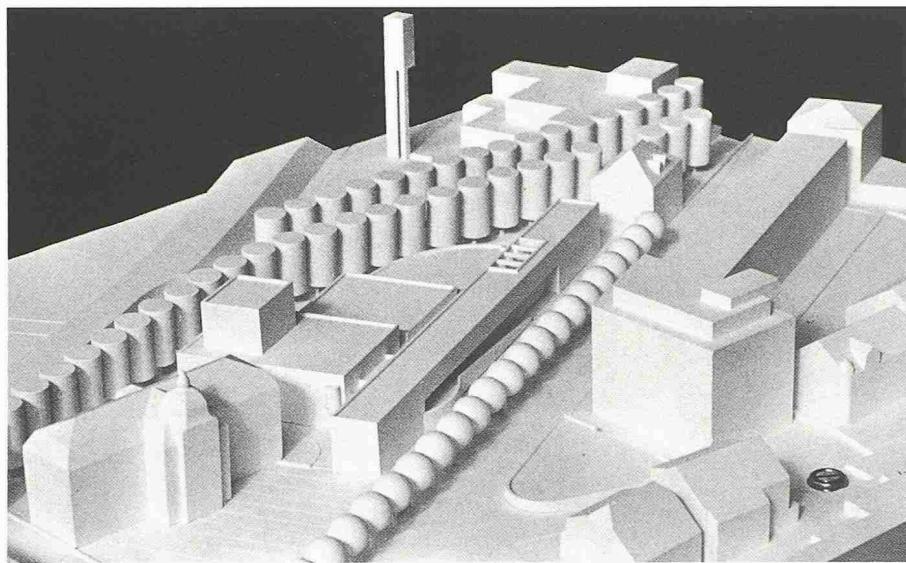
**1er prix (24 000 Fr.) M. Schlup, Bienne; collaborateurs: Bernard Gfeller, Hector Kunz**

### Extrait du rapport du jury

Le projet prend en compte l'espace délimité par l'avenue de la Poste et par le remblai BLS. Un réseau de ponts intègre le parc de l'église aux espaces extérieurs du centre. Le volume de la tour de scène vient habilement compléter l'enveloppe spatiale de la place à son angle Sud-Ouest. La composition volumétrique extrêmement simple respecte l'échelle et l'ordonnance de la ville. D'autre part, le projet reconnaît les valeurs distributives différencierées de l'avenue de la Poste et de la place. La forme architecturale permet une identification facile des éléments du programme et joue sur un contraste entre un système multifonctionnel et souple d'une part et l'écrin fixe du théâtre d'autre part. L'expression de certaines façades reste schématique.

L'entrée principale s'ouvre de façon heureuse sur le préau Sud de l'école aménagé en parc. La disposition des salles situées toutes deux au rez-de-chaussée est bien résolue. L'ouverture de l'accueil, du foyer et de la grande salle sur les rives de la Birse et le parc est bienvenue. La forme, l'organisation et la desserte des locaux annexes n'atteignent pas la qualité du reste du bâtiment.





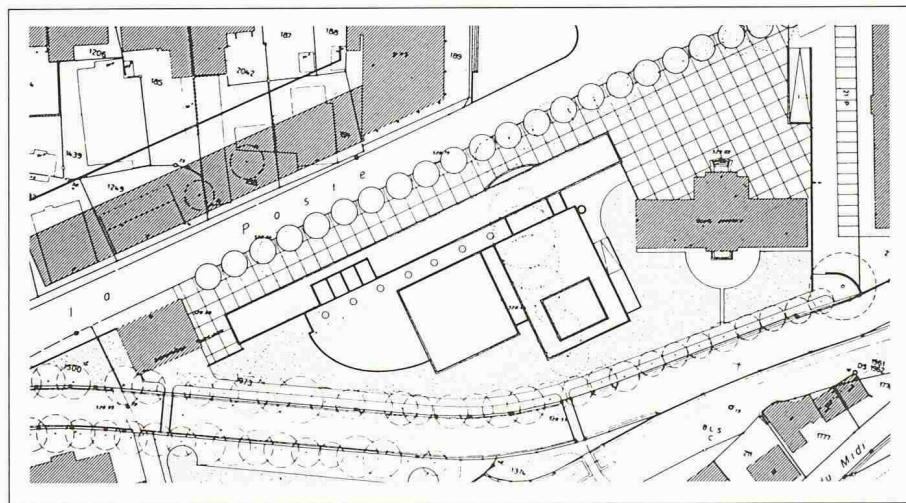
2e prix (10 000 Fr.): **Carnal-Lauquin-Menthonex SA**, Lausanne, **Francis Carnal**; collaborateurs: **Antoine Menthonex, Philippe Gossin**

**Extrait du rapport du jury**

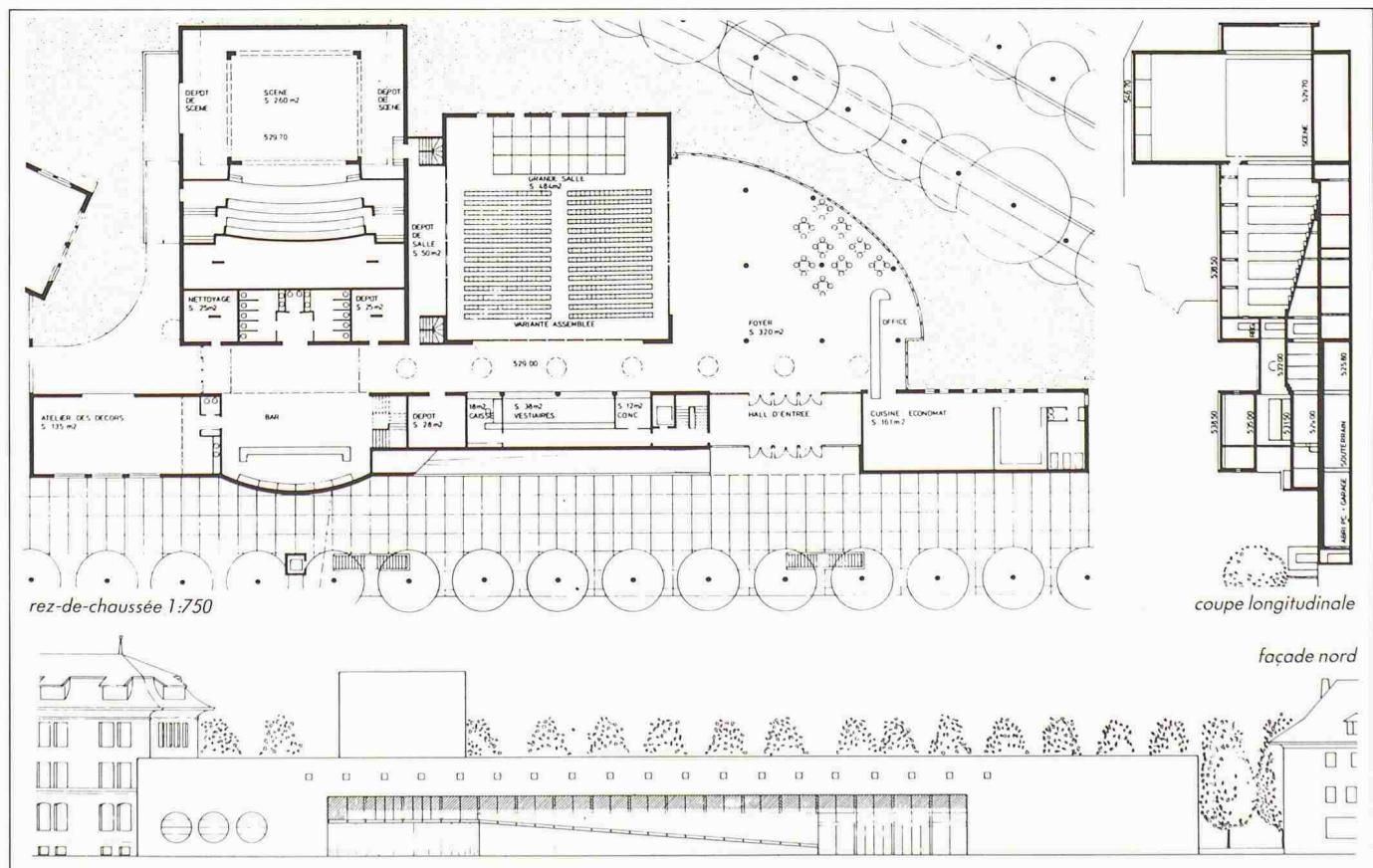
La volonté de prolonger l'avenue de la Poste, par une implantation linéaire, en retrait, qui s'étend jusque sur la place, permet une bonne liaison entre le préau Nord et l'accès principal. Cependant la proximité du volume du collège engendre un espace résiduel difficilement acceptable. Les espaces extérieurs entre la Birse et le centre sont peu intéressants, par contre le parc au Sud du collège est bienvenu. La disposition volumétrique différenciant espace servant et espace servi est très claire.

L'entrée principale est bien située et dégagée, grâce au recul de l'alignement du bâtiment. La transparence à travers le foyer sur les rives de la Birse et le parc est agréable.

Il n'est tiré aucun profit du positionnement des deux salles au rez-de-chaussée. L'accès à la salle de spectacles aurait en effet pu être assuré à ce niveau. Mais paradoxalement, il faut, pour accéder à celle-ci d'abord monter à l'étage par un long couloir et un escalier caché à l'intérieur ou par une rampe complètement à l'extérieur.



maquette, plan de situation 1:1800

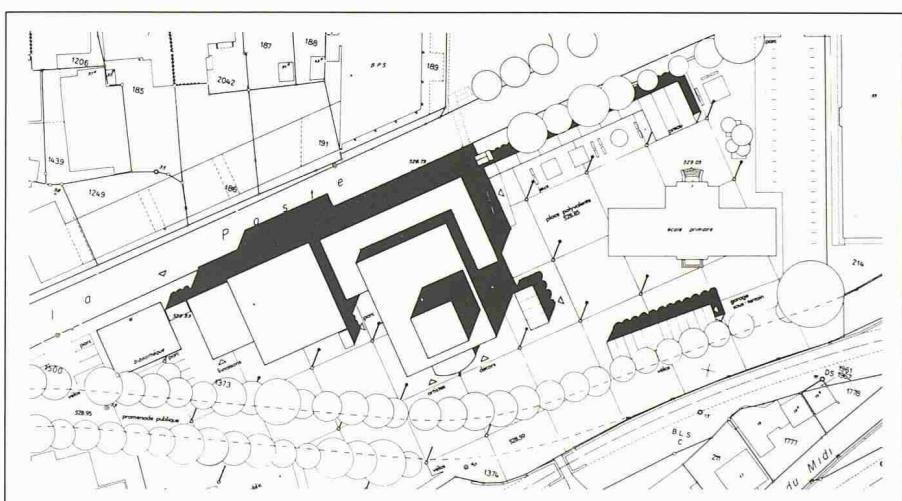
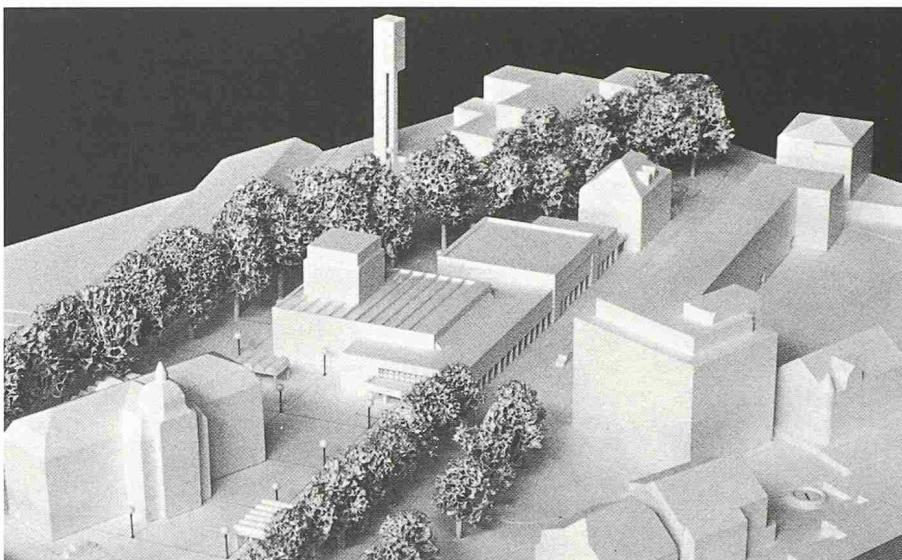


3e prix (9000 Fr.): **Marcel Eschmann**,  
Moutier; collaborateur: **Pascal Eschmann**

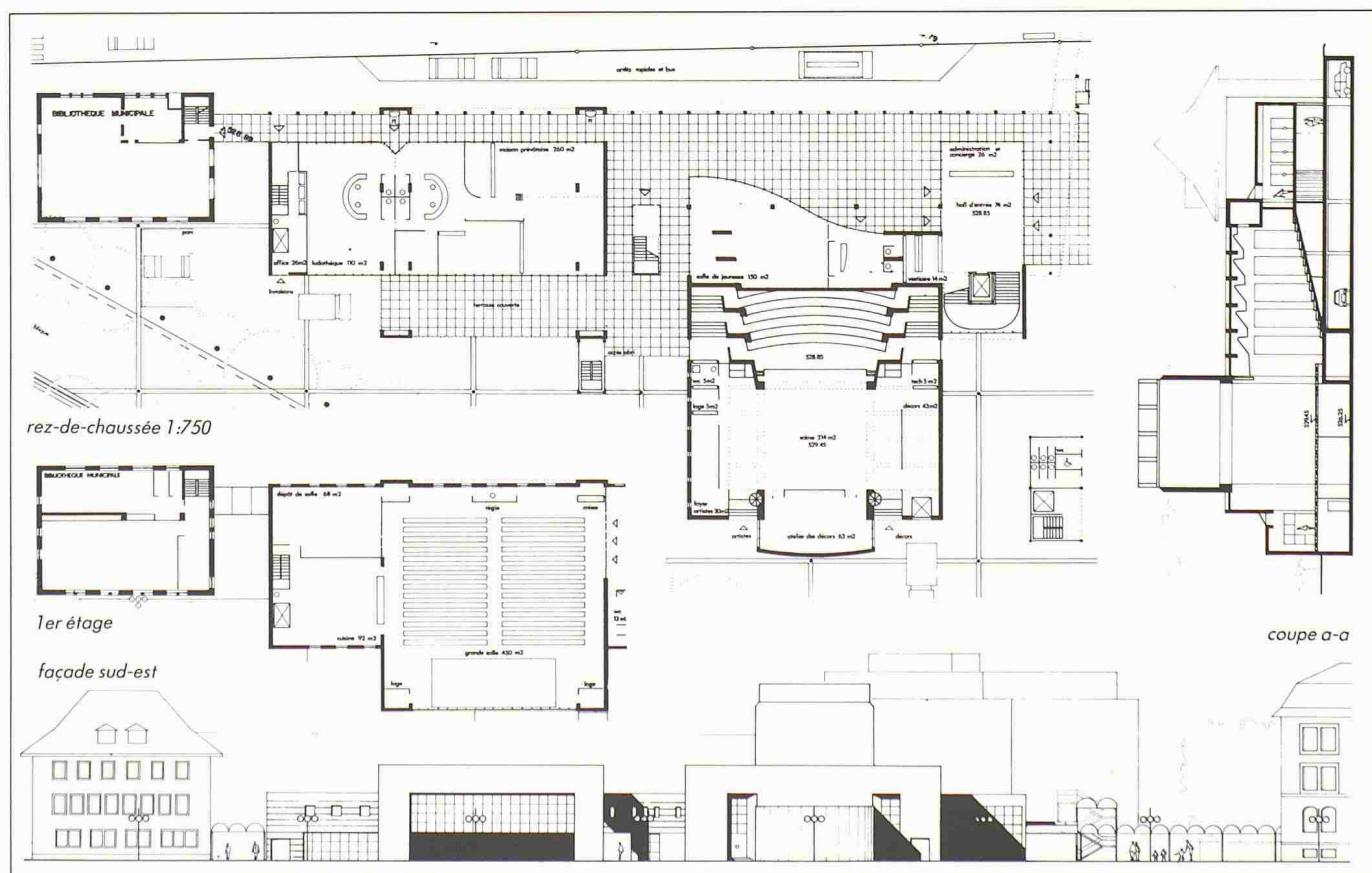
#### Extrait du rapport du jury

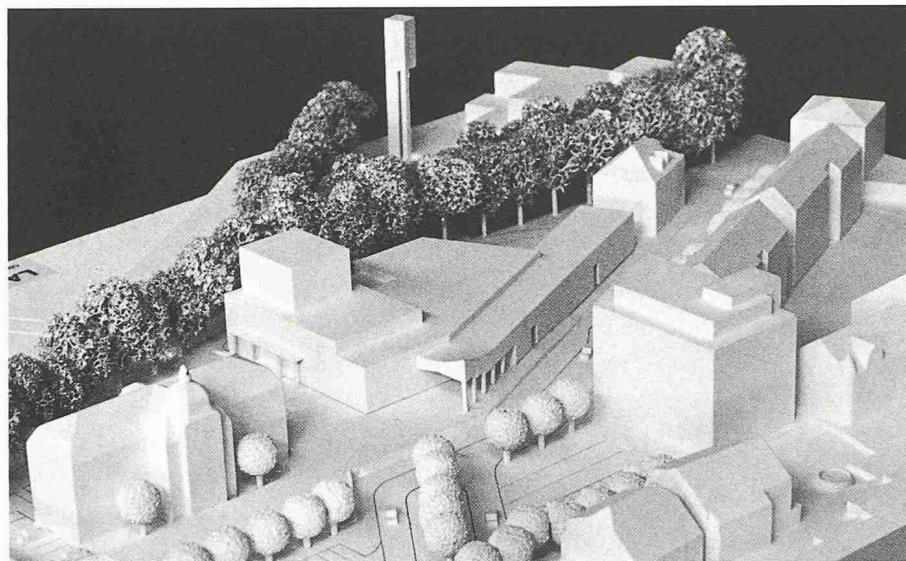
Par sa proposition au Nord de l'avenue de la Poste et par l'implantation du centre culturel au Sud de celle-ci, l'auteur veut fortement renforcer cet axe et le prolonger par un portique à travers la place. Compte tenu des contraintes du programme, la couverture de la Birse n'a aucun sens et, en l'occurrence, n'est pas exploitée du tout. La volumétrie est modeste, relativement simple et articulée. L'ensemble de la distribution des accès sous portique est en contradiction avec leur expression architecturale; la position du volume d'entrée est problématique. L'expression répétée en façade de pseudo cadres n'a aucun rapport ni avec les fonctions porteuses ni avec le système d'accès.

La cage d'entrée aux deux salles est étroquée par rapport à la dimension donnée à l'entrée de la salle de jeunesse et à celle de la ludothèque. La deuxième entrée qui doit permettre une utilisation simultanée des deux salles rend en outre la situation d'accès confuse. L'aménagement de l'espace intérieur de la salle de spectacles est trop rigide et lourd. Le foyer commun aux deux salles est insuffisant.



maquette, plan de situation 1:1800



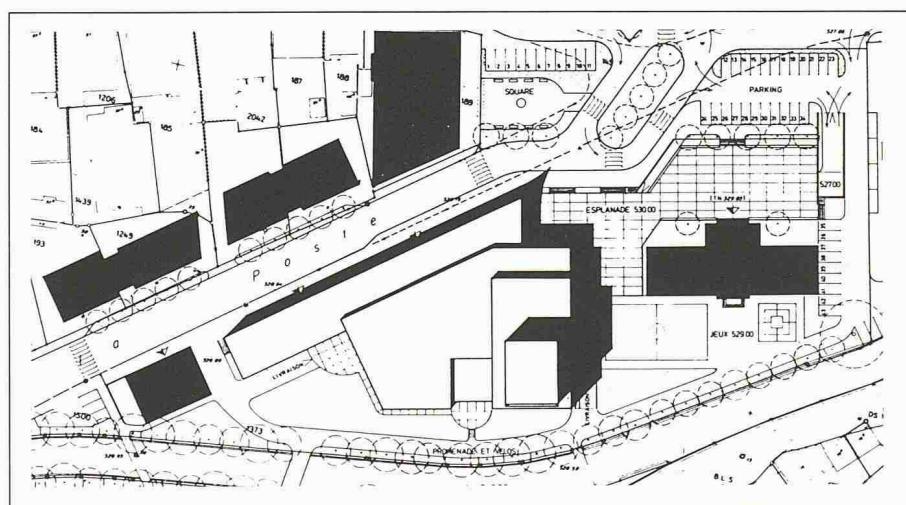


4e prix (8000 Fr.): **Etienne Chavanne, Moutier**, collaborateur: **Daniel Leuenberger**

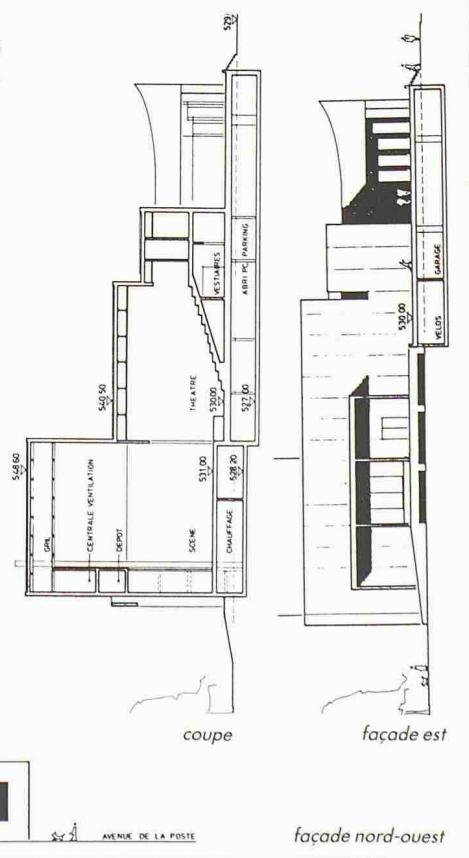
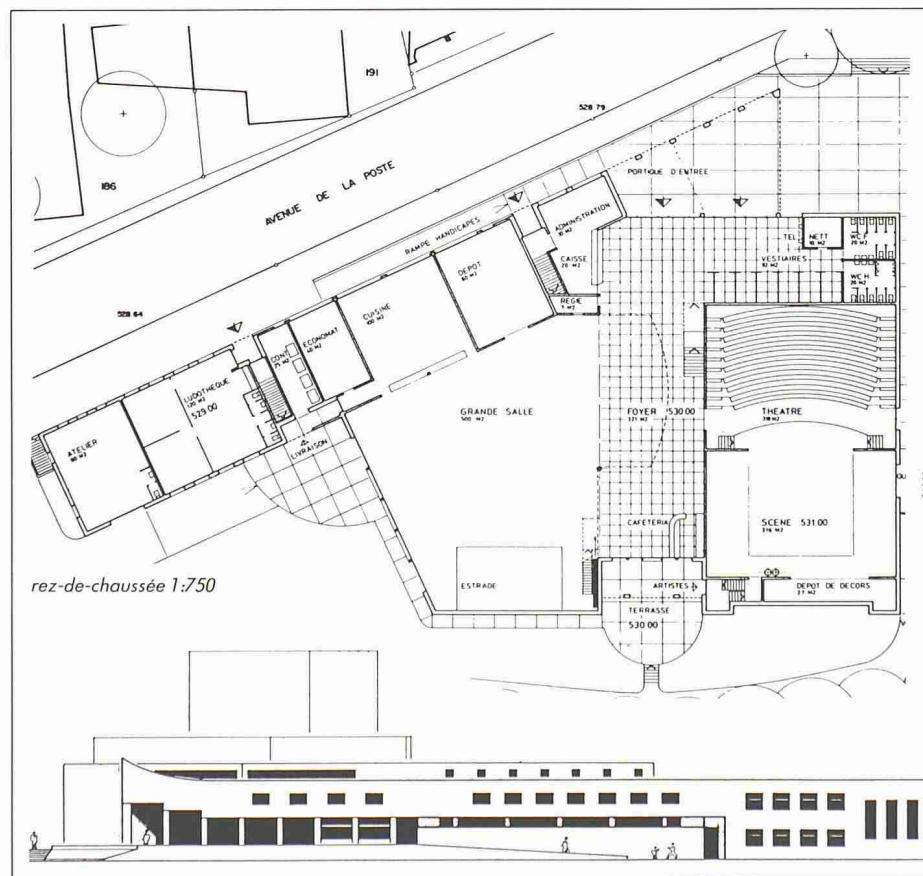
#### Extrait du rapport du jury

La volumétrie au Nord et au Sud de l'avenue de la Poste renforce cet axe jusqu'à l'entrée de la place. Cette intention est contre-dite par les aménagements confus des circulations, des parkings, des plantations et de l'esplanade. Si cette dernière permet une séparation nette des véhicules et des piétons, par contre ses rapports avec le socle du collège ne sont pas acceptables. La plupart des espaces dégagés le long de la Birse ne sont malheureusement utilisés que pour des fonctions de service. La volumétrie générale, quoique d'échelle modeste, est banale et mal articulée dans ses différentes parties.

Si l'entrée principale est bien perçue de l'extérieur les dégagements en revanche sont étroits dès qu'on a passé la porte. Les deux salles situées au rez-de-chaussée constituent une solution intéressante. Le foyer assurant la liaison entre ces deux salles, s'ouvre agréablement sur l'extérieur. La salle de spectacles est bien conçue. La forme de la grande salle est en revanche fortuite. L'exploitation simultanée des deux salles est gênée par le vide du foyer.



maquette, plan de situation 1:1800

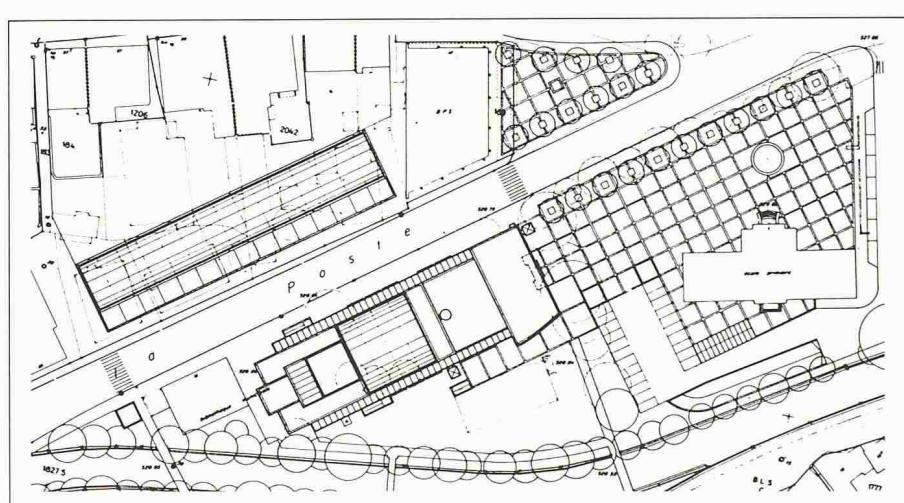
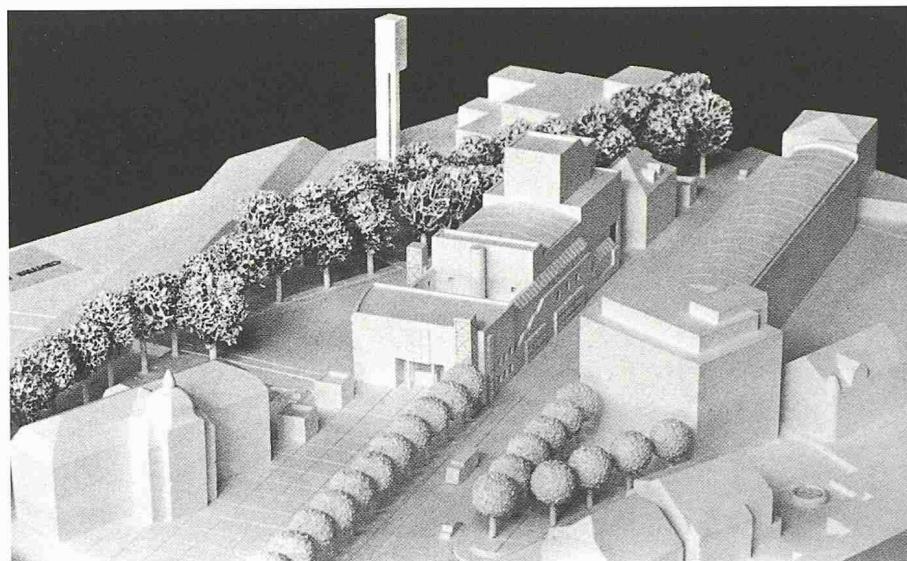


5e prix (7000 Fr.): **Architrave**, Delémont; collaborateurs: **Henri-Robert Charrue, Gérard Wuthrich, Aurèle Calpe**

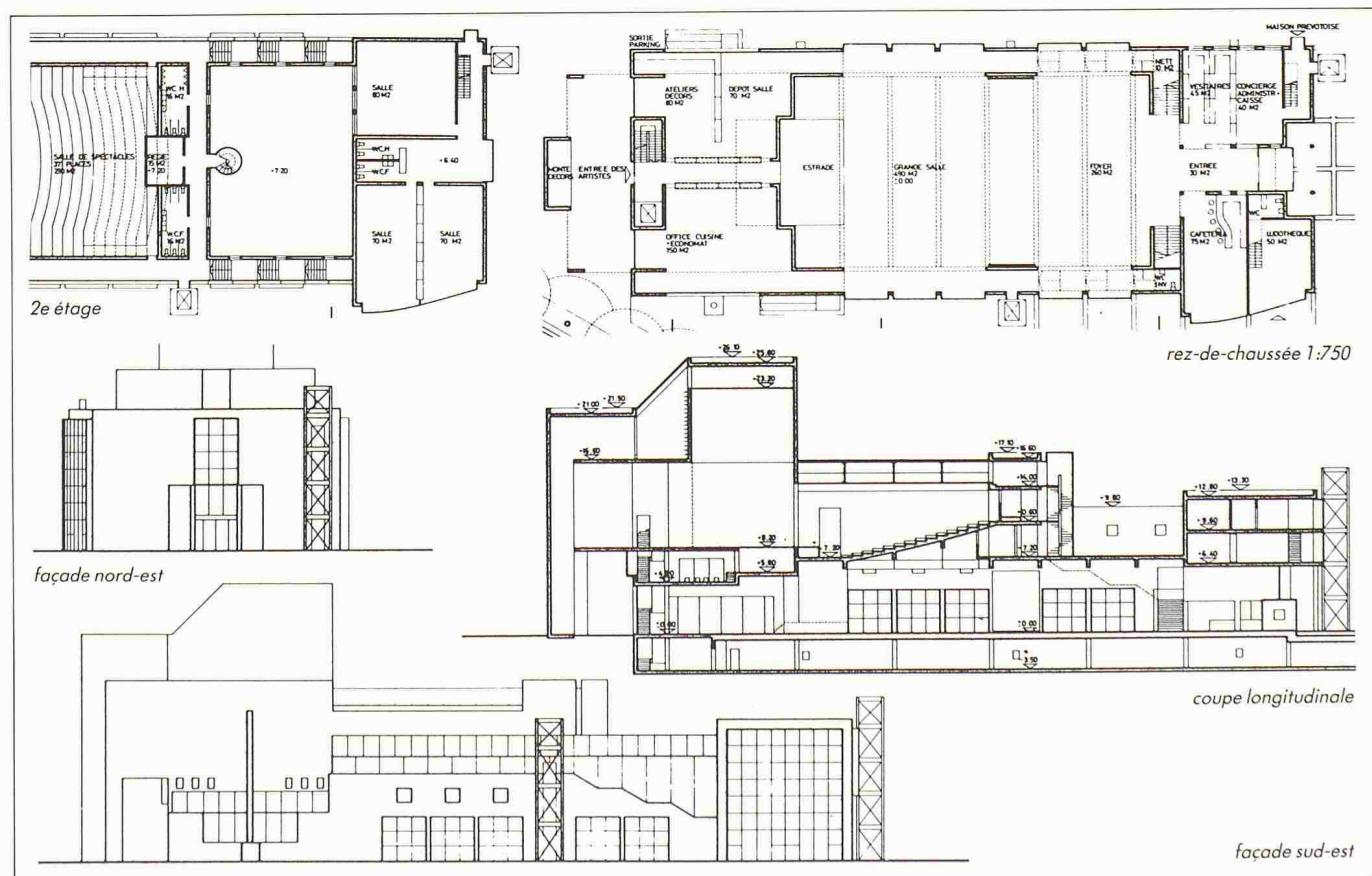
#### Extrait du rapport du jury

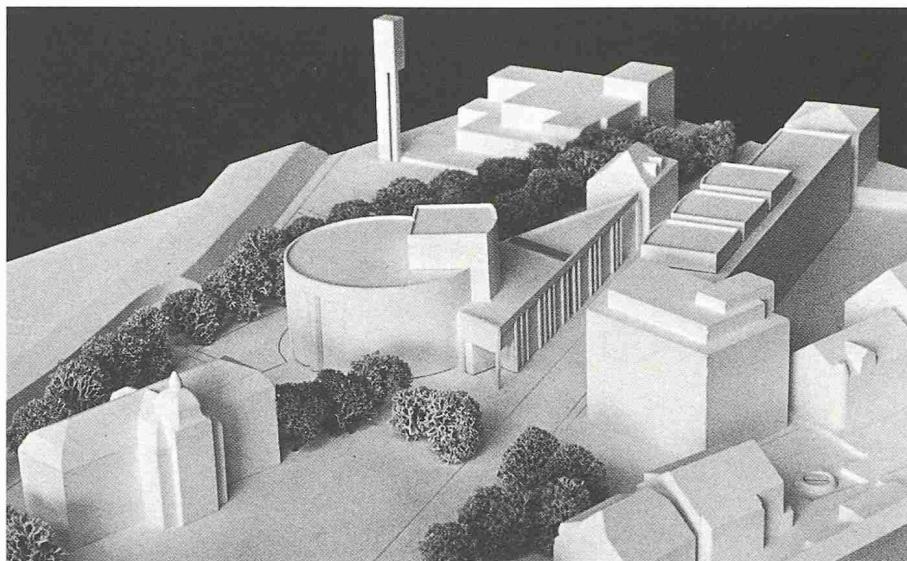
Le parti de renforcement de l'avenue de la Poste, prolongé au travers de la place par des plantations, est clair; le préau Nord de l'école devient l'espace principal d'accès. Le traitement égal du front de rue et de la façade côté Birse ne tient pas compte des caractères spécifiques de ces espaces. La disposition de l'entrée de la Maison Prévôtoise est mauvaise. La volumétrie est écrasante; les rapports de masses avec la bibliothèque et l'église sont hors d'échelle. L'ensemble est grandiloquent et ne dialogue pas avec la ville.

Les deux salles superposées fonctionnent bien. Le plafond «en voûte» de la salle de spectacles rend toutefois difficile son accès pour l'équipement scénographique. Le foyer constitue un prolongement logique et facilement exploitable de la grande salle. En revanche l'accès à la salle de spectacles est trop long. L'entrée principale, bien située dans l'axe du bâtiment et donnant sur le préau Nord de l'école, manque d'ampleur.



maquette, plan de situation 1:1800



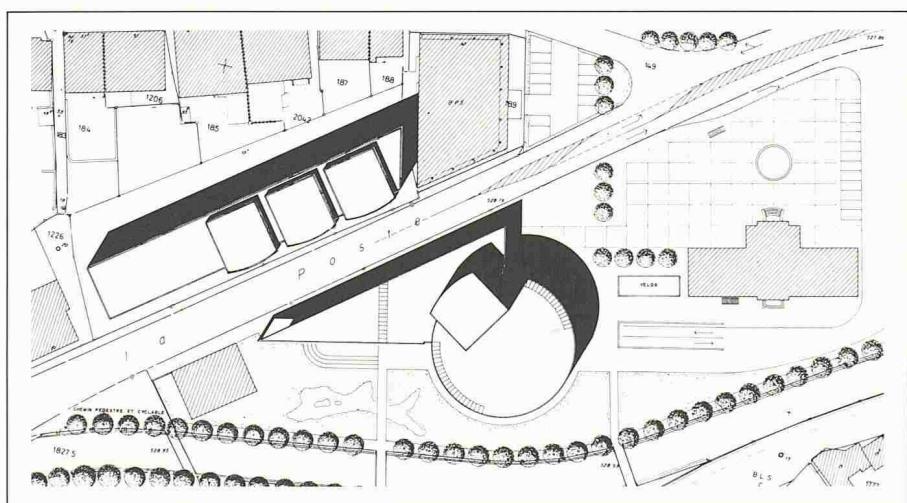


6e prix (6000 Fr.): **Andrea Molari, Bernard Wick**, Bienn; collaborateurs: **J.-P. Joliat, M. Schuepbach**

#### Extrait du rapport du jury

Le renforcement proposé du côté Nord de l'avenue de la Poste ignore la possibilité d'une continuité entre la ville et la Birse. Les façades du volume secondaire ne reflètent pas l'échelle (niveaux) des espaces qu'il contient. La logique du cylindre devrait engendrer une définition d'espace homogène sur son pourtour.

L'entrée principale et la cafétéria, ouverte sur le parc, assurent un accueil agréable. La salle de jeunesse indépendante avec son prolongement extérieur en gradins, constitue une bonne solution, mais les autres locaux sont mal disposés. La forme extérieure ronde du bâtiment principal ne reflète pas l'aménagement des espaces intérieurs qui sont conventionnels. La superposition des deux salles pose des problèmes d'exploitation et d'accès difficiles tant pour les spectateurs que pour la scène. Le choix du système constructif n'est pas cohérent avec le parti architectural. La superposition des fonctions est mal résolue: hauteur de la grande salle insuffisante, mauvaise relation du dessous de scène avec la scène.



maquette, plan de situation 1:1800

